

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-347 du 22 Octobre 1987

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, de l'intérim du Camarade Ali HOUDOU, Ministre de l'Information et des Communications, pour compter du 19 Octobre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

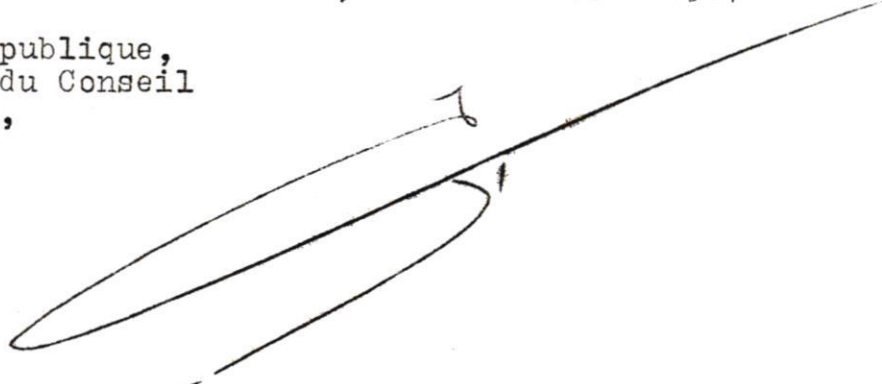
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 19 Octobre 1987, le Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et des Communications pendant l'absence du Camarade Ali HOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 22 Octobre 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 ANR 4 SA/CC 4 CPC 6 SPD 2 PPC 2 MIC-
MCJS 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-